



Règlement intérieur des Médiathèques de la 4C

Voté en conseil communautaire le .. /.. /..

PRÉAMBULE

Tout usager, par le fait de l'utilisation des services des Médiathèques de la 4C ou de son inscription, est soumis au présent règlement, et s'engage à le respecter.

Chaque membre du personnel des Médiathèques de la 4C, sous l'autorité de la direction, est chargé de veiller au respect de ce règlement.

Le règlement et les documents qui le complètent (charte internet, conventions avec écoles, ...) sont consultables dans les médiathèques du réseau, au siège de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse, sur le portail internet (<http://reseau.mediathèques.4c81.fr/>), et le site internet de la collectivité (<http://4c81.fr/>). Le règlement est remis, sur demande, aux usagers, qu'ils soient détenteurs ou non d'une carte du « Réseau Médiathèques 4C ».

MISSIONS DES MÉDIATHÈQUES

Les Médiathèques de la 4C sont des services publics culturels destinés à la population résidente sur le territoire de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C) ou non. Elles ont pour mission de contribuer, dans le respect du pluralisme, et sans impératif d'exhaustivité, à la lecture publique, à l'information, à la formation, à la culture et aux loisirs pour tous, à la recherche documentaire et à la vie quotidienne et citoyenne de tous, à travers une diversité de supports, dans le cadre des valeurs de la République.

ACCÈS AUX MÉDIATHÈQUES

Les Médiathèques de la 4C sont des lieux d'accueil, ouverts à tous, accessibles librement et gratuitement. La consultation sur place des documents en accès direct, la consultation du catalogue informatisé, l'accès aux manifestations culturelles, sont possibles par tous, librement et gratuitement.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par une personne majeure. Les parents ou accompagnateurs adultes demeurent expressément responsables des allées et venues et du comportement des enfants dont ils ont la charge. De même, la consultation, par les enfants, des documents et d'Internet est soumise à leur responsabilité. Les Médiathèques de la 4C ne sont pas responsables des enfants non accompagnés.

L'accès est interdit à toute personne qui, par son comportement ou sa tenue (violence physique ou verbale, acte délictueux, ivresse, incorrection, bruit, hygiène, ...), ou parce qu'elle porte des objets dangereux ou réputés dangereux, entraîne une gêne pour le public ou le personnel. Il pourra être fait appel aux forces de l'ordre.

Il est conseillé aux usagers de ne pas laisser leurs effets personnels sans surveillance.

Les usagers sont tenus d'avoir quitté les médiathèques à l'heure de la fermeture.

INSCRIPTIONS

Le prêt des documents en accès direct et indirect, l'accès aux services à distance (réservations, prolongations, accès aux documents numériques, autres services à distance), l'utilisation non ponctuelle des postes multimédia ou internet, nécessitent une inscription.

L'inscription est soumise à différents tarifs et à la production de justificatifs :

- Pièce d'identité originale ;
- Justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- Justificatifs des dispositions ouvrant droit à la gratuité ou au tarif réduit (*carte d'étudiant, d'apprenti ; attestations d'allocation AAH, RSA, ASS, minimum vieillesse*).
- Pour les mineurs, une autorisation du responsable légal.

Lors de l'inscription initiale et de la réinscription, il est demandé à l'utilisateur d'être personnellement présent et de justifier de son identité.

L'inscription se traduit par la délivrance d'une carte valable sur l'ensemble du « Réseau Médiathèques 4C ».

Cette carte est personnelle et nominative. Elle est délivrée pour une année à compter de la date d'inscription et doit être présentée à nouveau pour tout renouvellement.

La carte entraîne la responsabilité de son détenteur ou du responsable légal rattaché à cette carte, sur les documents empruntés avec celle-ci et sur l'ensemble des usages procurés par cette carte (ordinateurs compris), même par d'autres personnes.

RÈGLES DE COMPORTEMENT ET SÉCURITÉ

À l'intérieur des locaux des médiathèques de la 4C, l'utilisateur doit en particulier observer les règles de bien vivre ensemble suivantes :

- Se comporter avec discrétion ;
- Adopter une tenue correcte ;
- Ne pas fumer ou vapoter ;
- Mettre son téléphone portable en mode silencieux ;
- Se déplacer dans le calme, ne pas courir ;
- Ne pas entraver l'accès et l'évacuation des locaux.

Le public est tenu de se comporter correctement vis-à-vis du personnel et des autres usagers. Il doit également respecter les locaux, les matériels, et le mobilier mis à sa disposition.

Les usagers sont tenus de respecter les principes de neutralité et de laïcité. Les usagers sont responsables des documents qu'ils consultent et/ou empruntent. Il est interdit d'endommager les documents.

Les manquements graves au règlement peuvent être sanctionnés par une exclusion temporaire ou définitive des Médiathèques de la 4C, prononcée par l'autorité territoriale de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse.

EMPRUNT ET RESTITUTION DES DOCUMENTS

Tout emprunt doit être enregistré sur le compte du lecteur. La carte nominative est obligatoire et doit être présentée systématiquement pour emprunter tout type de document, sur l'ensemble du réseau. En cas d'oubli de la carte, une pièce d'identité correspondant au nom figurant sur la carte vous sera demandée. Le contenu des documents empruntés par un mineur est placé sous la responsabilité des parents ou du responsable légal. Certains documents sont exclus du prêt.

Les emprunteurs sont nominalement et personnellement responsables des documents empruntés. Les parents ou le responsable légal signataire(s) de l'autorisation d'inscription pour un mineur ou un adulte protégé sont civilement responsables, pour celui-ci, de ses emprunts et de ses actes.

Le retour des documents est possible dans les médiathèques du réseau de la 4C à Cordes sur Ciel et Vaour. L'utilisateur doit rendre les documents en bon état et signaler toute anomalie ou détérioration au moment du retour. L'utilisateur a la possibilité de demander la prolongation du prêt des documents qu'il souhaite conserver à condition qu'un autre lecteur n'ait pas réservé ces documents. Cette prolongation ne peut se faire d'office au moment de l'enregistrement initial du prêt.

Le non-respect des délais de retour des documents entraîne les opérations suivantes :

- Il n'est pas demandé d'amende en cas de retard, mais un remboursement ou un remplacement en cas de perte ou de détérioration.
- Au-delà du troisième rappel (1^{er} après 14 jours, 2^{ème} après 30 jours et 3^{ème} après 50 jours), les agents des médiathèques feront appel à l'autorité territoriale de la Communauté de Communes pour régler le litige ;
- Au-delà d'un délai de 3 mois, un titre de recette est émis par le Receveur des Finances de Gaillac, dont le montant correspond au coût des ouvrages.

À l'exception des DVD, les documents non restitués (qu'ils soient perdus ou volés), ou détériorés, seront, de façon privilégiée, remplacés par l'emprunteur, à l'état neuf, après entretien avec un médiathécaire. S'ils ne peuvent être remplacés par l'emprunteur, ils lui seront facturés au prix public en vigueur.

Les documents sont exclusivement prêtés pour un usage privé, réservé au cercle de famille. Toute diffusion publique des documents sonores et audiovisuels destinés au prêt à domicile est interdite.

PHOTOCOPIES, IMPRESSIONS, REPRODUCTIONS ET PHOTOGRAPHIES

Les photocopies et impressions sont des services payants.

La fiche « tarifs et abonnements » en précise les coûts. Elle est à disposition des usagers dans les médiathèques du réseau de la 4C, sur le portail du réseau et sur le site de la 4C.

La reproduction, sous quelque forme que ce soit des documents, sous droits ou tombés dans le domaine public, est possible à des fins d'usage privé. La médiathèque n'est pas responsable dans le cas d'un usage non privé d'une copie d'un de ses documents.

Les photographies et vidéos des médiathèques de la 4C (intérieures et extérieures) sont restreintes à un usage privé. Les photographies et vidéos de personnes (usagers et personnels) sont quant à elles soumises au respect du droit à l'image. Toute prise de photo ou vidéo hors de ce cadre est soumise à autorisation de la structure.

CONSULTATION, ÉCOUTE SUR PLACE, REPRODUCTION

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 081-200034064-20240618-718062024DEL7-DE



La consultation des documents présents dans des rayonnages directement accessibles au public, l'écoute sur place des CD et le visionnage sur place des DVD sont ouverts à tous (sous réserve de la législation en vigueur pour les DVD), libres et anonymes.

La consultation des postes informatiques est gratuite à la condition d'adhérer à la structure.

L'utilisation du wifi est gratuite (présentation d'une pièce d'identité pour les adultes, autorisation parentale pour les mineurs).

Seuls les espaces réservés au public sont librement accessibles.

Pour consulter un document de la réserve, il est nécessaire de le demander au personnel.

LE SERVICE DE PORTAGE A DOMICILE

Le portage à domicile est un service proposé à caractère exceptionnel et réservé aux personnes âgées, ou empêchées, ne pouvant se rendre dans une des médiathèques et n'ayant pas de personne ressource.

Le prêt à domicile est consenti sous réserve d'inscription auprès d'une médiathèque du réseau 4C.

SANCTIONS

Tout manquement au présent règlement expose à des sanctions pouvant aller de la suspension de prêt (blocage de la carte) à l'exclusion temporaire ou définitive des Médiathèques de la 4C.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL COLLECTÉES LORS DE L'INSCRIPTION

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre votre adhésion aux Médiathèques de la 4C et l'accès aux services.

Les données personnelles sont collectées, traitées, utilisées de manière sécurisée et conservées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel : (RGPD - Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016) et loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée.

A ce titre, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de suppression des informations qui vous concernent. Afin d'exercer ces droits, nous vous invitons à nous contacter par mail à communication@4c81.fr ou par courrier adressé au siège de notre collectivité.

Par la suite, si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.